Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_082-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_082

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) - Attribution d'une subvention de fonctionnement et convention d'objectifs 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_082-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a pris l'engagement de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets en phase de création, de reprise et de développement d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

Dans ce contexte, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), principal opérateur français en microcrédit, accompagne et finance les personnes qui ont un projet de création ou de développement d'entreprise et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire classique. A ce titre, les entrepreneurs bénéficient d'un accompagnement afin d'assurer la pérennité de leur entreprise.

L'ADIE peut également intervenir sur des projets de retour à l'emploi salarié en permettant, grâce au microcrédit, de financer la levée des freins à l'emploi (formation, permis de conduire) des personnes exclues du système bancaire.

Sur l'exercice 2017 :

- 23 personnes (48% d'hommes et 52% de femmes) résidant sur l'aire Dracénoise, dont 6 issues des quartiers prioritaires, ont pu réaliser leur projet professionnel grâce au «microcrédit accompagné».
- 14 porteurs ont été financés pour la création ou le développement d'entreprise.
- 9 porteurs ont été financés pour le maintien ou la prise d'un emploi salarié.
- Au total, ce sont 78 030€ de financements qui ont été mobilisés sur le territoire.
- De plus, 19 services d'accompagnement ont été réalisés (appui au développement commercial, assistance administrative).

Des partenariats ont été mis en œuvre avec Pôle Emploi, dans le cadre d'une intervention mensuelle co-animée avec la RAM (Expert de l'assurance maladie des indépendants) et l'association Finances et Pédagogie, ainsi qu'avec l'association Solidarité Nouvelle Face au Chômage.

En complément des missions traditionnelles de l'ADIE, il est demandé au titre d'objectifs spécifiques 2018 de fournir à la Communauté d'Agglomération Dracénoise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les actions ou porteurs de projets issus des quartiers prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 piloté par l'Agglomération et notamment, du pilier A «développement de l'activité et de l'emploi».

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de l'ADIE dans le cadre de la compétence obligatoire «développement économique» de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est proposé d'accorder à l'ADIE une subvention de fonctionnement de 2 000€ au titre de l'année 2018 suite à leur dépôt de dossier d'un montant de 10 000€.

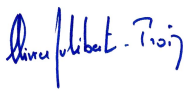
Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_082-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique – Numérique et Formation – Insertion professionnelle réunie le 16 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'association ADIE, ainsi que tout document y afférant,
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association ADIE d'un montant de 2 000€ au titre de l'année 2018.
 Imputation budgétaire : 6574-901.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.